

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 20 SEPTEMBRE 2023

**06 Objet : ASSOCIATION « MISSION LOCALE DE L'AGENAIS DE L'ALBRET ET DU CONFLUENT »
– DESIGNATION DE DELEGUES - MODIFICATION**

N° Ordre : DE-079-2023

Rapporteur : Alain Lorenzelli, Président

Nomenclature : 5.3.4 Désignation de représentants - autres

L'an deux mille vingt-trois, le 20 septembre à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Francescas, après convocation du 13 septembre 2023, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (40) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Michel DAUNES

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIÉ

Calignac : Mme Stéphanie DAVID

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : -

Fioux : M. Joël AREVALILLO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRIA

Lasserre : M. Dominique HANROT, suppléant

Lavardac : M. Ludovic BIASOTTO

Le Frechou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mme Dominique BOTTEON et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : -

Montesquieu : -

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY, Mélanie SERRES-SOLANO et MM Serge ARNAUNÉ, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Patrick GOLFIER et Nicolas LACOMBE

Pompiéy : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ (arrivé à partir du point 05)

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (7) :

Barbaste : Mme Valérie TONIN à M. Michel DAUNES

AR Prefecture

047-200068948-20230920-DE_079_2023-DE
Reçu le 26/09/2023

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS à M. Lionel LABARTHE

Lavardac : Mme Isabelle SALIS à M. Ludovic BIASOTTO

Montesquieu : M. Alain POLO à M. Alain LORENZELLI

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Edith BUSQUET à Mme Evelyne CASEROTTO et M. Frédéric SANCHEZ à M. Nicolas LACOMBE

Membre absent excusé (1) :

Lasserre : M. Serge PERES, suppléé par M. Dominique HANROT

Membres absents non excusés (5)

Lavardac : MM Georges BARBARA et Sébastien CRUSSIÈRES

Mézin : M. Jean-Michel MANABÉRA

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Nérac : M. Marc GELLY

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIÉ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 40

Votants : 47

Absents : 13

- Dont « pour » : 47

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 7

- Dont abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'association Mission Locale de l'Agenais, de l'Albret et du Confluent accueille, informe et oriente les jeunes de 16 à 26 ans dans le cadre d'un parcours d'insertion individualisé et personnalisé. Elle accompagne le jeune dans la réalisation de son objectif professionnel. Elle dispose d'une équipe de professionnels experts de la relation jeune / entreprise, et propose des offres de services modulables et des prestations gratuites adaptées à chaque entreprise.

Vu les statuts d'Albret Communauté qui précisent à l'article 6, 4° services au public :

- Aide à l'insertion professionnelle et lutte contre l'exclusion
- Interventions dans les domaines de l'emploi et de la formation professionnelle
- Versement de cotisations et de subventions aux structures d'aide à l'insertion et de lutte contre l'exclusion.

Vu la délibération DE-092-2020 du 16 juillet 2020 portant désignation de Ludovic Biasotto pour siéger au conseil d'administration de l'association.

Vu le courrier reçu le 08 juin 2023 de l'association Mission Locale de l'Agenais, de l'Albret et du Confluent informant de la modification de ses statuts au 23 mai 2023, qui prévoient dorénavant 2 sièges pour les élus des collectivités territoriales,

Le Président propose de procéder à la désignation d'un second représentant d'Albret Communauté qui siègera au Conseil d'Administration de l'association, aux côtés de Ludovic Biasotto.

Considérant les modalités de désignation visées par l'article L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT,

Monsieur le Président rappelle que l'organe délibérant peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

AR Prefecture

047-200068948-20230920-DE_079_2023-DE
Reçu le 26/09/2023

En conséquence, Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire de ne pas procéder par vote à bulletin secret,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

- ▶ **De ne pas procéder** par un vote à bulletin secret,
- ▶ **De désigner** M. Pascal Legendre, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué pour représenter Albret Communauté au conseil d'administration de l'association, avec Ludovic Biasotto.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président

Jean-Louis Molinié
Secrétaire de séance



Publication le : 26 SEP. 2023